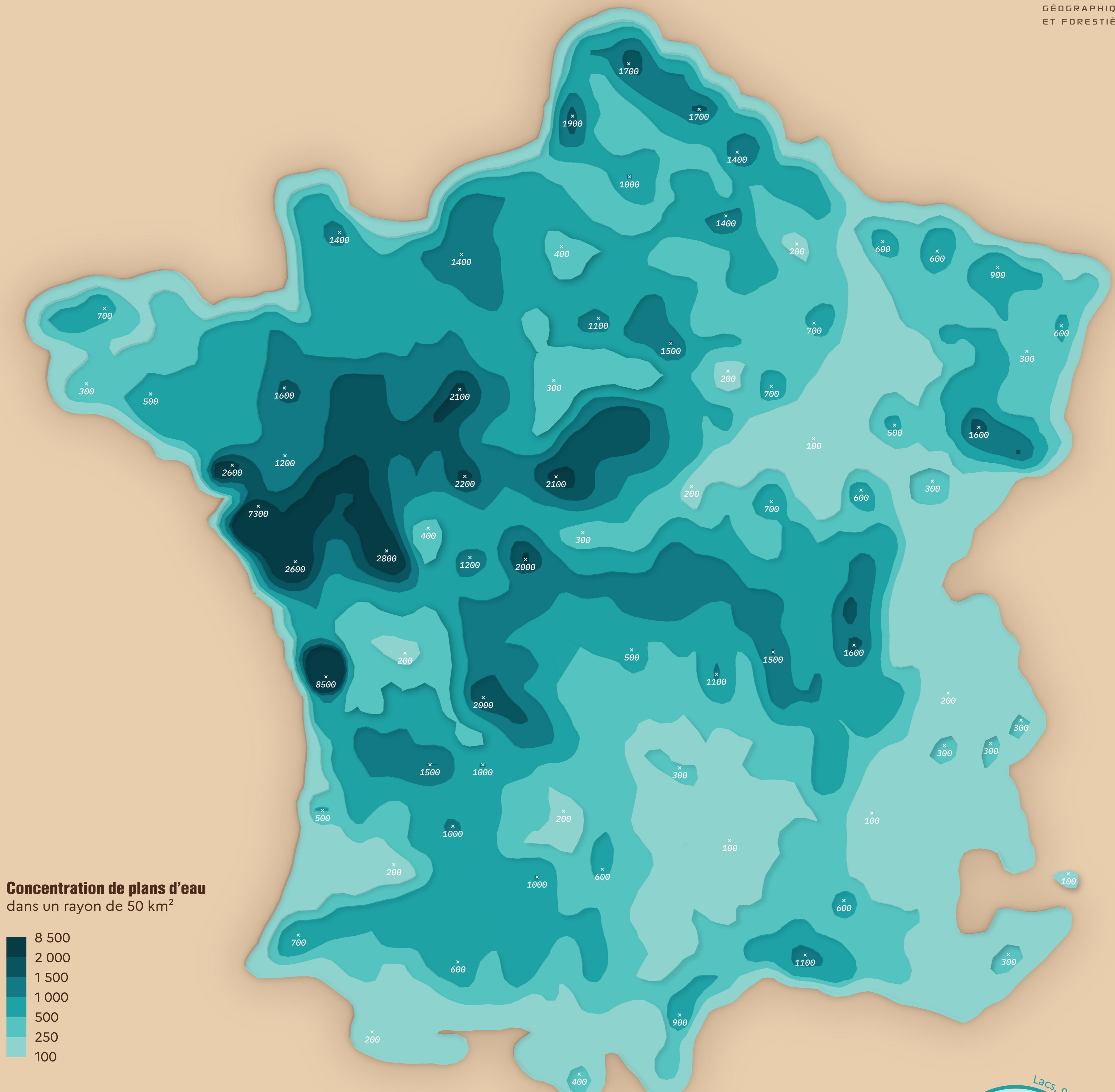


PLANS D'EAU EN FRANCE MÉTROPOLITaine



Source : Inventaire national des plans d'eau (2023)

Commandé par le Ministère de la transition écologique et des collectivités territoriales en 2022, il a été réalisé par l'IGEDD en collaboration avec l'IGN et le CNES, et en lien avec les acteurs politiques de l'eau.

Méthodologie

Les plans d'eau ont été ramenés au centroïde pour permettre une première représentation en carte de chaleur.

Celle-ci a ensuite été convertie en raster au moyen de l'outil « Densité de noyau », qui calcule la densité des entités dans leur voisinage. Il est donc question ici de la proximité des points d'eau les uns par rapport aux autres, et non de leur superficie. En résulte un raster dont « la densité à chaque cellule en sortie est calculée par l'addition des valeurs de toutes les surfaces de noyau où elles se superposent au centre de la cellule raster. » (Documentation : <https://pro.arcgis.com/fr/pro-app/3.0/tool-reference/spatial-analyst/how-kernel-density-works.htm>)

Enfin, des polygones ont été générées à partir du raster afin d'obtenir des « courbes de niveau » permettant la représentation de type bathymétrique ci-dessus.

Répartition des plans d'eau par nature et origine en France métropolitaine

L'inventaire national distingue :

- les lacs ;
- les lagunes ;
- les marais ;
- les mares ;
- les plans d'eau de gravière ou de mine ;
- les retenues, ratenues-barrages, retenues-bassins portuaires, retenues-digues ;
- les réservoirs-bassins, réservoirs-bassins d'orage, réservoirs-bassins piscicoles.

Le graphique ci-contre représente la superficie respective de chacun de ces types ainsi que leur origine (naturelle ● ou artificielle ○).

